

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT 1746-00-2018**

---

AVIS est donné que lors d'une séance extraordinaire tenue le 12 mars 2018, le conseil a adopté le *Règlement 1746-00-2018 établissant un programme d'aide financière pour la rénovation résidentielle dans le cadre du programme Rénovation Québec.*

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est disponible à la direction des Services juridiques, au 777 rue Laurier à Beloeil, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture.

Donné à Beloeil, ce 21 mars 2018.

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

